

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LOCAUX

Maison de Jeunes L'Escalier en Mon Temps
5964, rue Auteuil
Brossard, Québec, J4Z 1N2
(450) 656-9690

IDENTIFICATION

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Adresse courriel : _____

Site web : _____

Nom de la personne
responsable de la location : _____

Téléphone (si autre) : _____ Télécopieur (si autre) : _____

Adresse courriel (si autre) : _____

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Titre de l'activité: _____

Objectifs de l'activité : _____

Nombre de participants : _____

DESCRIPTION DES BESOINS

Salle de réunion Cuisine Autre pièce : _____

Date d'utilisation : _____ Heures d'utilisation : _____

Disposition particulière du mobilier requis : _____

Équipement disponible sur place

Tableau multi-feuilles et crayons Rétroprojecteur Tableau blanc

Écran

Équipement fourni par l'organisation

DÉCLARATION

J'accepte les conditions et les règlements dont j'ai pris connaissance au recto et au verso de ce formulaire. Je m'engage à assurer la bonne marche des activités prévues dans les locaux de la Maison de Jeunes l'Escalier en mon temps, et convient de couvrir les coûts des services pouvant s'appliquer qui seront explicités par la Maison de Jeunes l'Escalier en mon temps avant l'activité.

Signature du ou de la responsable de la demande : _____ Date : _____

Signature du ou de la responsable représentant la Maison de jeunes : _____ Date : _____

DIRECTIVES POUR LA RÉSERVATION

RÉSERVATION

Les activités peuvent avoir lieu du mardi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 17 h.

Si l'activité se déroule en dehors de ces plages horaires, il faut recourir au service de gardiennage moyennant des coûts qui sont à la charge de l'organisme requérant.

Nous prévenons les requérants que la Maison de jeunes est un organisme pour les jeunes de 12 à 17 ans, où se déroule beaucoup d'activités parfois bruyantes. Nous vous invitons donc à vous informer de l'horaire d'ouverture de la Maison de jeunes dans la mesure où la présence des jeunes pourrait perturber le déroulement de votre activité.

CONVENTION

La présente réservation sera conditionnelle au respect de la part du requérant ou de la requérante des conditions suivantes :

1. Le requérant ou la requérante s'engage dans sa publicité, à ne pas mentionner ni laisser croire de quelque façon que ce soit que l'activité qui aura lieu dans les locaux est une activité de la Maison de jeunes l'Escalier en mon temps ou qu'elle est parrainée par la Maison de jeunes l'Escalier en mon temps. Le non-respect de cette condition entraînera immédiatement l'annulation de la réservation.
2. Le requérant ou la requérante s'engage aussi à ne pas solliciter les jeunes fréquentant ni à laisser croire de quelque façon que son activité est adressée aux jeunes, à moins d'une autorisation spécifique qui s'inscrit dans le cadre des activités de la Maison de jeunes.
3. La vente de produits commerciaux est interdite à l'extérieur de la salle réservée. Les jeunes ne doivent en aucun cas être sollicités pour l'achat ou la vente de produits commerciaux.
4. Le requérant ou la requérante devra respecter les autres activités (parfois bruyante) se tenant dans les lieux de la Maison de jeunes et devra concentrer ses activités dans la salle réservée à cet effet.
5. L'utilisation du mobilier en place est comprise dans la demande de réservation. Le requérant ou la requérante de l'activité devra laisser les lieux dans l'état initial de l'occupation de ceux-ci y compris l'emplacement du mobilier ou de l'équipement. La Maison de jeunes chargera à l'organisation toute dépense inhérente au bris d'équipement.
6. Le requérant ou la requérante devra assumer toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés à la propriété ou aux biens de la Maison de jeunes, découlant de cette activité. De plus le requérant ou la requérante dégage la Maison de jeunes de toute responsabilité pour dommages ou accidents occasionnés aux participants de l'activité et à ses représentants, ainsi qu'aux biens de ceux-ci, celles-ci à l'occasion de la tenue de l'activité.
7. Le requérant ou la requérante ne pourra sous-louer ou prêter, en tout ou en partie, les lieux ni céder sa réservation sous peine d'annulation de celle-ci et d'impossibilité de réservations futures.
8. Advenant le cas où, pendant la durée de la présente réservation, surviendrait dans les lieux réservés, des événements qui, à l'avis de la Maison de jeunes ou de ses mandataires, constitueraient une source de désordre ou comporteraient des risques quant à la jouissance paisible des lieux par les autres occupants, que de tels événements donnent ou non lieu à des plaintes formelles, la Maison de jeunes pourra mettre fin à la présente réservation immédiatement, sans préavis ni indemnité.

9. Le signataire de la présente entente s'engage expressément à informer tous et chacun des membres du groupe de la teneur de la présente réservation. Il déclare, tant en son nom personnel qu'en celui de chacun des membres de son groupe, accepter tous les termes et conditions de la présente entente et il garantit la fidèle exécution, en faisant son affaire personnelle.
10. Un dépôt minimum de 50 %, par chèque ou argent comptant, est demandé lors de la signature du contrat ou de l'estimation des coûts, afin de confirmer votre réservation. Et le reste, s'il y a lieu, la journée de l'activité. Dans l'éventualité où le dépôt serait payé en argent comptant, un reçu sera émis.
11. Le requérant ou la requérante pourra annuler la présente réservation en partie ou en totalité, en avisant la Maison de jeunes au moins 48 heures à l'avance. Si l'annulation a lieu dans les 48 heures, un montant de 50 % sera alors facturé ou retenu sur le dépôt.
12. En cas de problèmes lors de la tenue de l'activité, vous êtes prié de communiquer avec le ou la responsable représentant la Maison de Jeunes.

La demande de réservation est approuvée que lorsque le formulaire de confirmation est émis et le contrat signé par les deux parties.